

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme MODDE (pouvoir M. MASSON) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BORDAT (pouvoir Mme BERNARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : Mme DURNERIN - M. BERTELOOT - Mme BIOT - M. MARCHAND - M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Virements et ouvertures de crédits - Décision modificative n° 2

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La seconde et dernière décision modificative de 2012 concerne exclusivement le budget principal et est destinée principalement :

- à optimiser la consommation des crédits, en particulier par le biais de virements entre les deux sections,
- à ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation d'opérations de régularisations budgétaires et comptables,
- à virer des crédits entre chapitres à l'intérieur des deux sections.

En section de fonctionnement, elle intègre, par exemple, des crédits supplémentaires pour annulation de titres sur exercices antérieurs et la réalisation d'interventions à la suite de sinistres tels que l'incendie du magasin Subway avec contrepartie équivalente en recette. Est également prévue la facturation sur le Centre Hospitalier Régional et Universitaire des repas produits par la cuisine centrale à la suite de l'incendie ayant affecté la cuisine de l'hôpital.

En section d'investissement, il s'agit en particulier de réemployer des crédits inutilisés car liés à des travaux ou interventions non réalisés pour abonder le crédit de la subvention affectée à la rénovation du foyer des Bégonias. Est également réinscrite, en dépense et en recette, l'opération d'urbanisme du Petit Creuzot qui est susceptible de se réaliser dans les prochaines semaines.

Globalement, le volume de la décision modificative n° 2 s'établit comme suit en recettes et en dépenses :

- ouvertures de crédits :

. fonctionnement :	277 645 €
. investissement :	4 296 100 €

- virements de crédits :

. fonctionnement :	231 672 €
. investissement :	58 007 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, par décision modificative n °2 au budget général de l'exercice 2012, décider les ajustements de crédits proposés.

Rapport adopté à la majorité :

pour : 41

contre : 9